

# Comité Sportif Bouliste 71

31 Rue Pillet 71000 Mâcon

---

## Objet : charte d'un démarrage d'un centre de formation

Le **Comité Sportif de Saône-et-Loire** a décidé lors de sa réunion du 3 février 2010 d'aider toutes les A.S ou E.S.B qui construirait un centre de formation.

Cette aide financière de **300 euros** aura pour but de soutenir votre action, votre démarche, votre volonté de former nos futurs boulistes de demain.

**En échange, le CSB 71 vous demande de prendre les engagements suivants :**

- a) Le Centre de Formation devra avoir un effectif de **5 licenciés minimum**.
- b) De faire **participer** ces jeunes aux compétitions officielles « PAJ ».
- c) De maintenir ces engagements durant **2 années sportives**.

***Si ces engagements ne sont pas respectés durant les 2 années, vous vous engagez à reverser l'aide financière qui vous a été attribuée par le CSB 71 .***

---

### Engagement AS ou ESB

Date de la demande :

Nom A.S / E.S.B :

Nom / prénom du Président :

Coordonnées du Président :

Nombre de licenciés au centre de formation :

Je soussigné \_\_\_\_\_, Président de \_\_\_\_\_ m'engage à respecter la charte ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ Le Président (signature) \_\_\_\_\_ Cachet de l'A.S

---

Reçu au CSB 71 le :

Renvoi copie courrier et règlement le :

Le trésorier CSB 71 (signature et cachet)

